Annexe 1



DECLARATION D'ACTIVITES (Cocher la case)

☐ ACTIVITES EFFECTUEES POUR LE COMPTE DE L'EDUCATION NATIONALE A L'ECHELON ACADEMIQUE

☐ PRODUCTION DES ŒUVRES DE L'ESPRIT (AU SENS DES ARTICLES L0112-1, L112-2 ET L112-3

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 sur la déontologie Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents ayant cessé leurs fonctions, au cumul d'activités et à la commission de déontologie

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

NOM : PRENOM :		
☐ TEMPS COMPLET/ TEMPS PLEIN ☐ TEMPS I		QUOTITE:
Déclare exercer une activité qui, conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et au décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 nécessite pas d'autorisation préalable mais fait l'objet d'une déclaration à mon autorité hiérarchique		
NATURE DE L'ACTIVITE SECONDAIRE :		LIEU / EMPLOYEUR :
☐ EMPLOI PUBLIC ☐ EMPLOI PRIVE DUREE / H	ORAIRES HEBDOMADAI	AIRES: POUR LA PERIODE :
Du / Au/ Au/ Avez-vous d'autre (s) autorisation(s) de cumul accordee(s) au titre de l'année scolaire en cours : □ oui / □ non si oui, a preciser :		
atteste l'exactitude des renseignements relatifs à l'activité secondaire et s'engage à transmettre à l'employeur principal le décompte des sommes perçues		L'agent: e prends note que l'administration peut, à tout moment, s'opposer à exercice ou la poursuite de l'exercice d'une activité privée qui orterait atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la eutralité du service. e certifie avoir pris connaissance de la législation applicable en natière de cumul et je prends note que la violation des dispositions
	per	elatives au cumul donne lieu au reversement des sommes indûment erçues au titre des activités interdites par voie de retenue sur le aitement.
DateCachet et signature	Da	ateSignature
Avis et visa du supérieur hiérarchique avant transmission au service gestionnaire de la DSDEN		
□ FAVORABLE - RESERVES EVENTUELLES :		
□ DEFAVORABLE - MOTIF:		
Date		

@ POUR INFORMATION

Lorsque des personnels enseignants du premier degré public exerçant à temps complet, sont appelés à intervenir au titre de la formation initiale dans un EPLE de l'Académie autre que l'établissement d'affectation aucune demande d'autorisation préalable n'est exigée. En revanche, ces activités nécessitent à minima un avis favorable de l'IEN dans lequel l'enseignant est affecté à titre principal. A cet effet, l'imprimé «Déclaration de cumul d'activités» doit être utilisé afin de recueillir cet avis et être transmis au service gestionnaire de la DSDEN (D1D).

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former

- soit un recours gracieux qu'il vous appartiendrait d'adresser à M. le Recteur d'Académie - soit un recours hiérarchique devant le ministre de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la recherche,

soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent;

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peut être fait sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou hièrarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hièrarchique devra avoir été introduit dans le délai sus indiqué du recours contentieux.